

Programme de la formation

Devenir référent accessibilité

-  Classe virtuelle
-  14 heures sur 2 jour(s)
-  Salarié en poste · De 5 à 10 participants
-  790 € Net de taxe par participant

Description courte

Cette formation permet aux professionnels du tourisme, de l'hôtellerie et des loisirs de devenir référent accessibilité au sein de leur établissement.

En 2 jours, les participants acquièrent une méthode et des outils concrets pour **évaluer l'accessibilité de leur établissement, identifier les améliorations nécessaires, construire un plan d'action, mobiliser les équipes et suivre la démarche dans le temps.**

La formation s'appuie sur des situations concrètes et sur l'établissement des participants afin de favoriser une application directe à leur activité.

Profil des participants

Responsables d'établissement, responsables de service, responsables qualité/RSE, responsables accueil, responsables exploitation, managers ou toute personne amenée à **piloter ou coordonner une démarche d'accessibilité** au sein d'un établissement touristique, hôtelier ou de loisirs.

Prérequis

Aucun prérequis

Objectifs

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier le rôle, les missions et les limites du référent accessibilité.
- Identifier les besoins des différents publics afin d'analyser une situation d'accessibilité.
- Citer les principales obligations et savoir distinguer conformité et qualité d'usage.
- Mettre en pratique un premier état des lieux structuré de l'accessibilité de son activité
- Reconnaître les besoins et y répondre avec les solutions adaptées
- Prioriser les actions et construire un plan d'action réaliste
- Appliquer l'accessibilité dans le fonctionnement courant et les futurs projets
- Communiquer une information fiable et adaptée sur les conditions d'accessibilité de l'établissement
- Mobiliser les équipes et organiser les responsabilités autour de l'accessibilité
- Mettre en place le suivi, l'évaluation et l'amélioration continue de la démarche
- Mobiliser l'ensemble des acquis pour piloter une démarche de A à Z.

Aptitudes et compétences visées / attestées

À l'issue de la formation, le participant sera en capacité de :

Analyser les besoins des différents publics et leurs conséquences sur l'expérience client.

Repérer les principaux obstacles à l'accessibilité sur l'ensemble du parcours client.

Utiliser une grille d'autodiagnostic pour réaliser un premier état des lieux de son établissement.

Distinguer les obligations essentielles, les recommandations et les améliorations relevant de la qualité d'usage.

Proposer des solutions techniques, humaines, organisationnelles et informationnelles adaptées aux difficultés identifiées.

Hiérarchiser les actions en fonction de leur priorité, de leur impact, de leur faisabilité et des moyens nécessaires.

Formaliser et piloter un plan d'action accessibilité.

Coordonner la démarche en interne, mobiliser les équipes et identifier les situations nécessitant le recours à une expertise extérieure.

Suivre les actions mises en œuvre et inscrire l'accessibilité dans une démarche d'amélioration continue.

Contenu

Comprendre l'accessibilité

- Rôle et missions du référent accessibilité
- Besoins des différents publics
- Principes et exigences essentielles de l'accessibilité

Évaluer l'accessibilité de son établissement

- Analyse du parcours client
- Méthode d'autodiagnostic
- Identification des obstacles et points d'amélioration

Définir et prioriser les solutions

- Solutions techniques, humaines, organisationnelles et informationnelles
- Hiérarchisation des actions selon les priorités et contraintes
- Identification des besoins nécessitant une expertise extérieure

Piloter la démarche d'accessibilité

- Construction du plan d'action
- Mobilisation des équipes et répartition des rôles
- Information des clients sur l'accessibilité
- Suivi des actions et amélioration continue

Pédagogie et organisation

La formation privilégie une pédagogie **active, concrète et directement applicable au terrain professionnel**.

Alternance entre apports théoriques courts, échanges d'expériences, études de cas, analyse de situations réelles, exercices pratiques, mises en situation et travaux individuels ou collectifs.

Les participants sont invités à travailler à partir de leur propre établissement lorsque cela est possible : parcours client, photographies, documents d'information, site internet, problématiques rencontrées, etc.

Des outils directement réutilisables sont remis au participant : grille d'autodiagnostic, grille d'analyse du parcours client, matrice de priorisation, modèle de plan d'action, tableau de suivi et ressources utiles.

Positionnement et Modalités d'évaluation des acquis

En amont de la formation : questionnaire de positionnement permettant d'identifier le niveau de connaissance initial du participant, ses attentes, ses missions et l'état d'avancement de la démarche d'accessibilité dans son établissement.

Pendant la formation : évaluation continue à travers des questions orales, quiz, études de cas, exercices d'identification des obstacles, utilisation de la grille d'autodiagnostic, recherche de solutions et construction progressive d'un plan d'action.

En fin de formation : mise en situation permettant au participant de mobiliser l'ensemble des compétences travaillées : analyser une situation, identifier les priorités et présenter les principales étapes d'un plan d'action accessibilité.

Un questionnaire d'autoévaluation permet également de mesurer la progression entre le début et la fin de la formation.

Mode de validation

Remise d'une **attestation de fin de formation** mentionnant les objectifs et compétences travaillés, sous réserve de la participation à l'intégralité de la formation.

Financements possibles

OCPO

Modalités et délai d'accès

Inscription après échange permettant de vérifier l'adéquation entre les besoins du bénéficiaire, les objectifs de la formation et les prérequis.

Pour les formations intra-entreprise, les dates sont définies avec l'entreprise commanditaire selon les disponibilités des parties.

Délai d'accès : 1 mois

Référent handicap

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : *(mise en place de compensation...)*

Contact : Référent handicap 02 51 84 95 55 / 06 28 70 45 28 / nadiahadjeri@cadresenmission.com

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap sont invitées à signaler leurs besoins spécifiques en amont de la formation afin d'étudier les possibilités d'adaptation et de compensation nécessaires au bon déroulement de la formation : adaptation des supports, des modalités pédagogiques, de l'organisation, des horaires ou des conditions matérielles selon les besoins identifiés.

Intervenant

Léa Capelle – Consultante et formatrice spécialisée en accessibilité des établissements touristiques

Professionnelle de l'accessibilité depuis 2017, elle accompagne les établissements dans l'amélioration de l'accessibilité de leurs espaces, services et pratiques d'accueil.

Son expérience comprend notamment la réalisation de diagnostics, l'accompagnement de démarches d'accessibilité et Tourisme & Handicap ainsi que la sensibilisation et la formation de professionnels.

Son approche pédagogique privilégie les **situations concrètes, la qualité d'usage et l'application directe au terrain professionnel.**